

Et si vous décidiez des mobilités de demain ?

La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet lance un appel à participation pour intégrer son Comité des partenaires mobilités du 1^{er} au 15 juin 2026.

Bus, vélo, covoiturage, nouvelles solutions de déplacement... Et si votre avis comptait vraiment ?

Du 1^{er} au 15 juin 2026, l'agglomération Gaillac-Graulhet lance un **appel à manifestation d'intérêt** pour permettre à **deux habitants** du territoire de rejoindre une instance stratégique : le **Comité des partenaires mobilités**.

Votre rôle : faire entendre la voix des habitants

Le Comité des partenaires mobilités est une **instance consultative obligatoire**. Il réunit élus, représentants d'employeurs, salariés, associations d'usagers et habitants, pour échanger et formuler des avis sur les grandes orientations en matière de mobilité.

Consulté au **minimum deux fois par an**, le comité intervient notamment sur :

- l'évolution des transports sur le territoire,
- la création de nouveaux services (mobilités douces, partagées...),
- la qualité et l'accessibilité des offres,
- les tarifs et les financements.

En intégrant ce comité, vous participez concrètement aux réflexions sur les déplacements de votre quotidien.

Qui peut participer ? Tout le monde

Aucune expertise spécifique n'est requise : la collectivité souhaite avant tout donner la parole aux usagers.

Il suffit de :

- ✓ Être majeur et résider sur le territoire de l'agglomération
- ✓ S'engager pour un mandat bénévole de 6 ans
- ✓ Ne pas être élu, agent de la collectivité ou déjà membre du comité

Comment candidater ?

C'est simple et rapide, déposez votre candidature :

- en ligne, via le site internet de la collectivité : www.gaillac-graulhet.fr
- ou en version papier, au siège de l'agglomération Gaillac-Graulhet : 10 route de Técou - 81600 Técou

Les participants seront désignés par **tirage au sort**, organisé lors de la première semaine de juin au siège de la collectivité à Técou, en présence du Président de l'agglomération. Les personnes tirées au sort seront contactées dans un délai de deux semaines par mail ou téléphone.

Avec la mise en place de ce comité, la Communauté d'agglomération affirme sa volonté :

- de renforcer la participation citoyenne,
- d'améliorer la concertation autour des politiques publiques,
- et de construire des solutions de mobilité au plus proche des besoins du territoire.

N'attendez pas : candidatez et prenez part aux décisions qui vous concernent !